



DECLARATION

concernant le revenu du ménage à communiquer au Ministère du Travail et de l'Emploi par le stagiaire en vue de la prise en charge par le fonds pour l'emploi des frais de voyage et des frais de garde d'enfants encourus par les parents en situation monoparentale disposant d'un revenu de ménage égal ou inférieur à 1,5 fois le salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés du fait de leur participation à une mesure de formation (Article L. 526-3 du Code du travail).

Le/La soussigné(e) :

Nom:	Prénom:	Matricule:
Adresse:		
.....		

s'engage à déclarer pour la durée de la formation en question :

- 1) Tous revenus résultant d'une occupation régulière ou occasionnelle;
- 2) Les indemnités de chômage, RMG, indemnités de formation éventuellement touchées;
- 3) Tout autre revenu de quelque nature que ce soit:

Durée de la formation:	Montants touchés pendant celle-ci:	Nature du revenu:

Joindre une pièce à l'appui ou ajouter des précisions susceptibles d'être vérifiées.

Le (la) soussigné(e) certifie que la présente déclaration est sincère et complète.

_____, le _____

La présente déclaration doit être retournée au Ministère du Travail et de l'Emploi, ensemble avec la (les) facture(s) ou déclarations relatives aux frais éligibles, accompagnée d'une certification que la mesure de formation a été assignée au (à la) déclarant(e) par l'Administration de l'emploi ou le Service national d'action sociale ou d'une certification que la mesure de formation s'est tenue au Centre national de formation professionnelle continue.

Sont à joindre en outre un certificat de présence dans la mesure de formation et un certificat de composition de ménage établi par la commune de résidence.